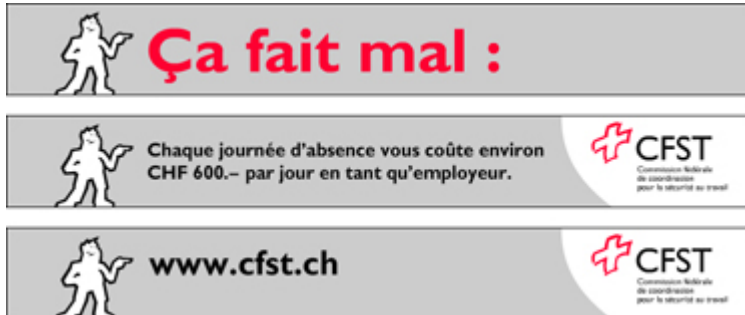


Santé au travail

L'Etat pourrait économiser 3 millions de francs par an



«Chaque journée d'absence au travail coûte environ 600 francs par jour à l'employeur.» La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) lance ce mois de juin une campagne nationale de sensibilisation. Qu'en est-il de l'Etat du Valais ? En se basant sur les chiffres fédéraux, le coût annuel des atteintes à la santé des employé-e-s d'Etat et des enseignants atteint 30 millions de francs.

Une somme exorbitante, mais pas fatale. On peut agir. Des mesures simples permettraient une économie de 10%, soit 3 millions de francs par an, dans un délai très bref. Une implication constante de l'Etat dans la promotion de la santé au travail aboutirait à des économies encore plus importantes. Mais on ne saurait tout réduire à l'argent. Derrière les coûts, il y a des femmes et des hommes qui souffrent. Leur venir en aide fait partie des responsabilités des employeurs, qu'ils soient publics ou privés.

La campagne de la CFST se déroulera en deux temps, pendant les mois de juin et juillet. D'abord, une série d'annonces media devrait alerter l'opinion. Puis des reportages, conférences et exposés détailleront ce qu'on peut faire, et comment, pour lutter contre les atteintes à la santé sur la place de travail.

[Lire le texte d'information de la CFST](#)